



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – CGT

TUI France devant les prud'hommes : l'argent public pour licencier, la justice pour sanctionner

Clichy, le 10 février 2026

Jeudi 19 février 2026, **plus de 180 dossiers** d'anciens salariés de **TUI France** seront examinés au **Conseil de prud'hommes de Nanterre**.

À cette occasion, les anciens salariés, soutenus par la **CGT qui a mené un combat sans relâche**, malgré les menaces et tentative de mise en examen, organisent un **rassemblement à partir de 11h devant le Conseil des prud'hommes de Nanterre**, avec prises de parole, afin d'alerter l'opinion publique sur une **casse sociale organisée**, financée en partie par l'argent public.

Une stratégie de licenciements financée par la solidarité nationale

En France, le groupe TUI a bénéficié massivement de dispositifs publics qui se comptent en dizaine de millions d'euros : allègements de cotisations, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), Crédit d'Impôt Recherche (CIR), le chômage partiel, ainsi que des aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire du COVID-19.

Ces dispositifs avaient pour objectif clair de **préserver l'emploi et les compétences**.

Le bilan est sans appel en 2020 : près de 600 salariés licenciés en visio-conférence par le PDG de l'époque Hans Van de Velde, installé confortablement dans son Ryad au Maroc.

Ces licenciements de la honte ont pu se faire, grâce à la complicité des pouvoirs publics, à savoir les ministères du travail et d'économie.

Pour les anciens salariés, la crise sanitaire a servi de **prétexte à une restructuration brutale**, permettant au groupe de supprimer des emplois, de casser les collectifs de travail et d'augmenter sa rentabilité, au mépris total du dialogue social et des obligations légales.

Ubérisation et précarisation des métiers

Près de **200 vendeurs** figurent parmi les salariés les plus durement touchés.

La **franchisation et l'externalisation au Maroc** ont conduit à remplacer des salariés expérimentés par des alternants et des contrats précaires, bénéficiant là encore de financements publics.

Les anciens salariés dénoncent une **optimisation assumée et choquante de l'argent public**, servant à substituer des emplois stables par de la précarité.

Des profits records, des salariés sacrifiés !

Dans le même temps, le groupe TUI affiche près de **25 milliards d'euros de chiffre d'affaires** et **1,5 milliard d'euros de bénéfices**, reversés à des actionnaires via des montages financiers internationaux opaques.

Nous dénonçons un système où l'argent public finance des licenciements, la précarisation du travail et des logiques financières totalement déconnectées de l'intérêt général

Justice, réparation et responsabilité

La CGT dénonce également de **graves manquements au droit du travail**, l'entreprise n'ayant à aucun moment cherché à maintenir l'emploi, en violation de ses obligations légales.

La CGT exige :

- la **condamnation de ces pratiques**,
- la **réparation des préjudices subis**,
- la **fin de l'impunité patronale**,
- et une **conditionnalité stricte des aides publiques** au maintien de l'emploi.

Aux juges du conseil de prud'hommes de Nanterre de prendre leurs responsabilités **le 19 février** prochain en sanctionnant fermement ces dérives et en réparant ces vies professionnelles et familiales brisées.

C'est pour cela que les anciens salariés de TUI France, avec la CGT, appellent à un **rassemblement le plus large possible** : salariés, anciens salariés, organisations syndicales, citoyens et élus.

Des prises de parole auront lieu afin de rendre visibles les conséquences humaines de ces politiques de licenciements.

 **Jeudi 19 février 2026**

 **À partir de 11h**

 **Devant le Conseil de prud'hommes de Nanterre 2 Rue Pablo Neruda, 92000 Nanterre**

Contact : Lazare Razkallah 06 30 83 83 95, ex-secrétaire du CSE CGT